Une mise au point

J'ai porté à la connaissance du Congrès un certain nombre d'irrégularités dans la préparation de celui-ci (évidemment à notre détriment, comme par hasard).

A propos du fait qu'à Lens on avait *refusé de mettre aux voix* notre motion, en affirmant, faussement, qu'elle était retirée, le secrétaire fédéral, Pontigny, est venu, non sans une certaine ironie à notre égard, affirmer que notre protestation était sans fondement.

J'espère qu'aujourd'hui, comme il s'y est engagé, puisque le fait est confirmé, il publiera dans le journal fédéral une note regrettant l'incorrection commise. Dans le cas contraire, notre appréciation prendrait évidemment un autre caractère et un autre ton.

Voici l'attestation qui nous a été communiquée très loyalement par des camarades *de toutes tendances* de la section de Lens, que nous remercions d'être fidèles à la simple vérité :

« Les camarades soussignés, membres du « Parti, certifient que le bureau de la section « de Lens, réunie en assemblée, le 25 juin der« nier, en vue du Congrès national de Mar« seille, *n'a pas permis la discussion de la « motion « Minorité de la C.A.P. »* et n'en a « pas admis le vote ».

Suivent les signatures des camarades :

Arthur Beaumont, qui a voté Blum-Paul Faure;

Voltaire Guidez, qui a voté Blum-Paul Faure;

Fernand Dupont, qui a voté Blum-Paul Faure;

Jules Lecocq, qui a voté Blum-Paul Faure;

Emilien Houriez, qui a voté Bracke-Zyromski;

Albert Beugnet, qui a voté Bracke-Zyromski;

Jean Legrand (membre de la C.E. fédérale), qui a voté Bracke-Zyromski;

Léon Legrand, qui s'est abstenu;

Catelain-Vital, qui aurait voté la motion « interdite ».

Nous espérons que les « démocrates » du Bureau de la Fédération de Lens seront, à l'avenir, au moins aussi scrupuleux et attentifs à l'égard de la démocratie prolétarienne qu'ils le sont, en vertu de leur politique, à l'égard de la démocratie bourgeoise.

Est-ce trop demander?

M. P.

Les Programmes et les Hommes

Le programme minimum du Rassemblement populaire, dont on avait fait justement un programme minimum, afin de mieux pouvoir le réaliser intégralement, ce fameux programme dont on avait l'an dernier promis aux masses l'accomplissement intégral, et dans sa lettre et dans son esprit, ce beau contrat passé entre les électeurs et les élus comme entre les partis vainqueurs a décidément bon dos.

C'est lui ce pelé, ce galeux d'où nous vient tout le mal!

Et cependant, est-ce sa faute à lui, pauvre et solennel parchemin, s'il a reçu tant de coups de canif depuis un an et si ses auteurs ou certains de ses auteurs ont manqué partiellement de fidélité à l'historique serment du 14 juillet 1935?

Il paraît qu'il était insuffisant, le programme de 1936!

Diable! Mais alors on aurait pu s'en aviser plus tôt. Et puis, à qui fera-t-on croire que certaines de ses parties n'ont pas été réalisées parce qu'elles étaient insuffisantes pour atteindre les grands buts que l'on poursuivait? Plus une tâche est médiocre, plus elle me semble facile à accomplir.

Je l'ai sous les yeux ce vieux programme — si vieux déjà — en qui l'an dernier j'avais mis mon espoir et ma foi. Et, certes, je n'aurai pas la cruauté de souligner tout ce qui reste à faire, car c'est précisément l'essentiel.

Oui ou non, le Front populaire s'était-il formé pour briser les ligues fascistes, mettre un terme à la dictature des puissances d'argent et mâter la réaction sous toutes ses formes?

Or, je ne sache pas que les ligues, les banques et les presbytères soient moins prospères en 1937 qu'en 1936.

Le Front populaire avait reçu pour mission du peuple de France de réduire à l'impuissance les ennemis de la démocratie. A qui fera-t-on croire qu'il a réussi dans cette tâche?

L'échec est patent. Mais ce n'est pas la faute du programme qui n'était pas aussi insuffisant qu'on voudrait nous le faire entendre.

Ne comportait-il pas des articles fort clairs — et impératifs, ne l'oublions pas — qui, s'ils eussent été appliqués avec énergie, eussent tout de même porté un rude coup à l'ennemi qui triomphe aujourd'hui?

Je lis au hasard :

« Désarmement et dissolution effective des formations paramilitaires, conformément à la loi;

« Assainissement de la vie publique, notamment par les incompatibilités parlementaires;

« Abrogation des lois scélérates;

« Institution d'un fonds national de chômage;

« Appel des jeunes au travail par l'établissement d'un régime de retraites suffisantes pour les vieux travailleurs;

« Exécution rapide d'un plan de grands travaux d'utilité publique;

« Livraison des engrais au prix de revient par les Offices nationaux de l'azote et des potasses;

« Réglementation de la profession de banquier;

« Réglementation du bilan des banques et des sociétés anonymes;

« Réglementation nouvelle des pouvoirs des administrateurs des sociétés anonymes;

« Suppression de la fraude sur les valeurs mobilières par la mise en vigueur de la carte d'identité fiscale;

« Contrôle des sorties de capitaux et répression de leur évasion par les mesures les plus sévères, allant jusqu'à la confiscation des biens dissimulés à l'étranger ou de leur contre-valeur en France. »

Je pense, pour ma part, qu'avant de parler de programme nouveau et plus étendu, on ferait bien de réaliser ce programme minimum. Imaginez un peu tout ce qu'on peut faire rentrer dans une « réglementation de la profession de banquier ». Et comment pouvons-nous croire que les hommes qui n'ont pas réussi à réaliser le moins vont être capables de réaliser le plus?

Ce n'est pas le programme qui a été insuffisant, ce sont les hommes.

C'est pourquoi je mets mes camarades en garde contre l'illusion du programme maximum.

Vous pouvez inscrire sur le papier les réformes les plus audacieuses, si l'audace n'est pas dans le cœur des hommes, vos réformes resteront lettre morte.

Penchez-vous sur l'histoire du parti radical et gardez-vous de vous enliser dans la même ornière.

Programme insuffisant, Sénat récalcitrant, circonstances extérieures périlleuses, ne cesse-t-on de nous répéter sur tous les tons et à tout bout de champ, pour masquer la faiblesse des vrais responsables.

A d'autres, les mauvaises raisons.

Quand on a le pouvoir en mains et tout un peuple derrière soi, on peut et on doit tout oser.

Le mois de juin 1936 a été une occasion manquée. Quand se retrouvera-t-elle?

Une politique se juge sur ses résultats et non sur ses intentions. L'enfer n'est-il pas pavé de bonnes intentions?

Aujourd'hui, le Front populaire ressemble à la jument de Roland. Il a toutes les qualités, mais il est mort au Parlement.

Je sais bien que les radicaux ont tiré au renard, que les communistes n'ont cessé de tirer à hue et à dia; mais je sais qu'en juin 1936, ni les uns, ni les autres n'auraient pu s'écarter de la ligne droite, telle que le peuple souverain venait de la tracer. Et je sais aussi que devant la menace du prolétariat parisien, encore tout vibrant de sa victoire, le Sénat n'aurait pas osé remuer le petit doigt.

Le premier gouvernement de Front populaire a préféré s'enfermer dans une politique d'opportunisme. Le Congrès de Marseille lui a donné quitus. Mais, en toute chose, il faut considérer la fin, et j'ai dans l'idée que le peuple français n'est pas au bout de ses tribulations. Les impôts et la vie chère sont là pour le rappeler aux réalités vitales. Il n'avait certes pas voulu cela il y a un an. Et il faut avoir perdu la notion de certaines formules pour prétendre que le Front populaire continue, que la politique du Front populaire continue.

Au lendemain des élections de mai 1936, il n'y eut qu'un cri dans le pays pour proclamer :

« Et maintenant, il ne faut pas que la législature de 1936 finisse comme les législatures de 1924 et de 1932... »

Puis-je affirmer que nous sommes engagés sur la voie qui conduit à la même catastrophe?

Avec, en plus, la guerre qui rôde...

Francis PICHON.

(délégué du Cantal au Congrès.)

AU SERVICE DU PARTI

Qui donc fait des questions de tendance lorsqu'il s'agit de porter le drapeau du Parti?

Le 19 août 1937.

Au camarade Marceau Pivert,

42, rue de Dantzig, Paris-15e.

Mon cher camarade,

En tant que secrétaire de la Commission électorale pour les élections complémentaires du canton de Saint-Denis, je tiens à te signaler ce qui suit :

Dans la quinzaine précédant l'élection complémentaire, je me suis présenté à la Fédération de la Seine et, officiellement, j'ai demandé une subvention complémentaire au citoyen Robert Dupont, secrétaire fédéral à la propagande.

Ce dernier s'est fâché. Puis, devant mon insistance, Dupont a finalement justifié son refus en déclarant que par le choix du candidat, les sections du canton de Saint-Denis *avaient amené la Gauche Révolutionnaire dans un endroit où elle n'avait rien à faire.*

(Ces paroles sont textuelles).

Je crois que l'attitude du citoyen Dupont mérite d'être stigmatisée comme il convient devant les sections, pour les raisons suivantes :

1° Weil-Curiel a été désigné librement comme candidat par l'Union des Sections de Saint-Denis, Pierrefitte et Villetaneuse et ce, hors tendances. Sa candidature a d'ailleurs été présentée par des camarades n'appartenant pas à la Gauche Révolutionnaire;

2° Cette candidature a été ratifiée, à l'unanimité, par la Commission exécutive fédérale, dont Robert Dupont fait partie. Je constate qu'il y a des votes unanimes, mais des attitudes qui le sont beaucoup moins. La parole de Dupont démontre que, responsable, il fait passer l'intérêt de sa tendance avant l'intérêt supérieur du Parti;

3° Questionné par des électeurs sur sa position au sein du Parti, Weil-Curiel a toujours déclaré, à la satisfaction de tous les militants, que le Parti socialiste était un parti de démocratie et que les tendances qui s'exprimaient normalement en son sein avaient la volonté de se discipliner et d'appliquer les résolutions issues des Congrès;

4° L'Union cantonale de Saint-Denis, examinant les résultats de l'élection, a voté à l'unanimité, et dans l'enthousiasme, une résolution où il est dit en substance :

« L'Union des Sections remercie Weil-Curiel pour avoir fait une campagne courageuse et spécifiquement socialiste dans un milieu difficile;

« Pour l'avenir, elle espère que Weil-Curiel continuera, dans le canton, la campagne qu'il a si bien engagée, sa présence à Saint-Denis permettra de regarder l'avenir avec confiance »;

7° Le signataire n'est pas un membre de la Gauche Révolutionnaire. Camarade de tendance de Robert Dupont, s'il n'abandonne pas ses idées générales, il se sépare de lui, auquel le liait cependant une solide amitié.

Le Secrétaire de la Commission électorale du canton de Saint-Denis pour les élections complémentaires.

Antonin Rault.

Non-Intervention

Nous signalons à la bonne vigilance de nos ministres :

— La Société de Saint-Gobain, produits chimiques, qui a toujours ses agents commerciaux chez Franco : Signor Colombani, à Saint-Sébastien et des comparses à Paris.

— Que fait, à Paris, le Dr Noguera à l'hôtel Castellane? N'a-t-il pas cherché des vieux Potez pour Franco? Des commissions et décorations n'ont-elles pas été distribuées par ses bons offices?

La réorganisation des Chemins de Fer

Les négociations poursuivies entre l'Etat et les réseaux ont finalement abouti à un compromis parfaitement acceptable par les magnats de l'Industrie lourde. Par avance, le Gouvernement avait d'ailleurs renoncé à la nationalisation pure et simple. Le Sénat avait exigé cette « garantie » lors du vote des pleins pouvoirs et Chautemps-Bonnet avaient, en conséquence, promis par écrit à Abel Gardey de ne pas procéder au rachat des actions.

La nouvelle convention institue une société à *gestion mixte*, dite Société nationale des chemins de fer. Cette convention présente évidemment des avantages sérieux sur la fameuse convention scélérate de 1921. Mais nous ne devons nous faire à ce sujet aucune illusion.

L'exploitation par les réseaux cesse bien à partir de 1938 et l'Etat possède bien la majorité des actions et la majorité des sièges du Conseil d'administration... *Mais nous notons la présence, parmi les représentants de l'Etat, de cinq inspecteurs des Finances.* On sait d'avance selon quelle doctrine et dans quel esprit les intérêts de la collectivité seront défendus par les émules de Baumgartner et de Rist! Le personnel ne reçoit d'autre part qu'un nombre de sièges beaucoup trop réduit.

L'indemnité d'éviction qui, aux termes de la convention de 1921, était due aux réseaux en cas de rachat ou à l'expiration des concessions, est désormais supprimée. Le versement de cette indemnité de plusieurs milliards aboutissait, on s'en souvient, à faire payer près de deux fois par la collectivité le matériel utilisé par les réseaux : une première fois lors de l'achat, une deuxième fois lors de la reprise. Si l'économie réalisée désormais est donc sérieuse, elle est toutefois compensée en partie par deux avantages substantiels consentis aux réseaux. D'une part, alors que l'expiration des anciennes concessions devait se produire en moyenne en 1955, le capitalisme privé sera représenté dans la Société nationale jusqu'en 1982. On lui accorde une survie de vingt-sept ans. D'autre part, les réseaux reçoivent une part de 700 millions dans le capital de la nouvelle société, celle-ci assurant par ailleurs le service des intérêts et de l'amortissement du capital actuel des compagnies. L'ancienne indemnité d'éviction aurait certes été supérieure à 700 millions. Néanmoins, on pourrait reprendre ici la critique que Léon Blum faisait, il y a seize ans, lorsqu'il comparait la convention de 1921 à celle de 1883, encore plus onéreuse pour le Trésor : « Vous payez *moins en trop*, mais vous payez néanmoins *quelque chose en trop...* »

L'article 18 de la convention consacre d'autre part la thèse de l'*automatisme des tarifs*, toujours combattue par notre Parti. Les relèvements de tarifs seront décidés en fait par la Société Nationale et le Parlement ne pourra refuser l'augmentation que s'il vote en contre-partie les ressources destinées à combler le déficit correspondant. Le ministre des Travaux publics reste même libre d'accepter le relèvement proposé sans en référer au Parlement, qui se trouve en fait complètement dessaisi. Si le Ministre demande, par contre, une baisse des tarifs, celle-ci ne sera applicable que si le Parlement a voté, au préalable, le crédit destiné à couvrir la perte de recettes en résultant...

De telles clauses sont évidemment trop rigides. On y retrouve les conceptions bien connues que les Inspecteurs des finances ont appliquées avec le succès que l'on sait en matière d'équilibre budgétaire...

Aussi bien, nous annonce-t-on d'ores et déjà avec précision *six* augmentations successives de tarifs, échelonnées de 1938 à 1943. Nous verrons bien!...

Nous pourrions faire d'autres observations. Signalons, par exemple, que les anciennes compagnies conservent la propriété pleine et entière de leur *domaine privé*, dont la valeur dépasse largement le milliard. C'est là un avantage d'autant plus sérieux que ce domaine privé a, comme on le sait, bénéficié des largesses très peu régulières des anciennes compagnies. Le tout naturellement payé en dernier ressort par le contribuable en même temps que le déficit du *domaine public* des réseaux...

Répétons enfin que si le nouveau régime présente de sérieux avantages sur l'ancien, il ne tardera pas à mettre en évidence toutes les insuffisances et tous les inconvénients des systèmes à gestion mixte.

Mais il faut surtout marquer nettement qu'on ne règlera pas le problème du déficit par des augmentations massives et écrasante des tarifs. Les charges financières sont trop fortes. Et c'est ainsi que, dans un ordre d'idées comparable, on ne pourrait compenser le déficit d'un budget de crise par les augmentations massives d'impôts...

Le problème d'ensemble se présente pour nous sous deux aspects :

Il faut d'abord empêcher les filiales des réseaux ou les sociétés liées à ceux-ci de faire des bénéfices exagérés sur les fournitures. La nouvelle Société Nationale aura-t-elle la possibilité d'organiser un contrôle vraiment sérieux des marchés et pourra-t-elle avoir enfin une politique rationnelle de travaux complémentaires et de premier établissement. L'avenir le dira.

Il faut ensuite faire échapper l'exploitation des réseaux à certains particularismes en apparence rivaux, mais dont les contribuables font en définitive les frais. Houillères, trust de l'électricité, trust du pétrole et autres nous ont empêchés d'avoir jusqu'ici une politique sérieuse de l'*énergie* et une politique cohérente des *transports*. Seule la socialisation de ces tructs permettra de régler la question...

La nouvelle convention n'aborde pas, bien évidemment, ces problèmes. L'interdiction faite aux administrateurs de la Société de conserver des intérêts dans les entreprises qui travaillent pour les réseaux, est même tempérée à cet égard par des dérogations significatives.

Mais le vice essentiel du nouveau système reste toutefois, comme nous l'avons dit, l'immixtion de l'Inspection des Finances dans la gestion des chemins de fer. Ainsi s'étend le domaine d'une équipe bien connue, dont il n'est pas besoin de rappeler le rôle et la puissance. Le capitalisme orthodoxe aura donc au moins dix-sept représentants au sein du nouveau Conseil, c'est-à-dire la *majorité absolue*. Majorité qui serait encore renforcée si M. Dautry, comme le bruit en a couru, entre à son tour au Conseil. Le retour de M. Dautry donnerait une sorte de valeur symbolique à la réforme.

Le Gouvernement actuel, de par sa composition, ne pouvait, certes, faire beaucoup mieux. Nous savons que les efforts de nos camarades socialistes ont tendu à assurer à l'Etat une majorité que les réseaux lui refusaient. Mais nous ne pouvons nous faire d'illusion sur la portée de la nouvelle convention. Nous ne pouvons y trouver une compensation suffisante à la politique de superfiscalité et de déflation poursuivie par Chautemps-Bonnet. Notre mot d'ordre reste : Socialisation des chemins de fer et des trusts et création d'un Office des transports assurant une véritable coordination.

Georges SOULES.